

**MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DU PLAN ET DE L'INTEGRATION**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple - Un But - Une Foi**



**OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET  
DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU MALI**

**SALON INTERNATIONAL DU  
DEVELOPPEMENT SOCIAL (SIDESBA)/ADS  
Bamako, 27 - 29 octobre 1998**

## **LE CONCEPT DE PAUVRETE AU MALI**

Mahamadou TANGARA, Sociologue à l'ODHD/LCPM

Octobre 1998

## CONCEPT DE PAUVRETE AU MALI

### 1. *Approches générales*

Le caractère multidimensionnel du concept de pauvreté fait qu'il existe plusieurs approches de définition du phénomène et donc du concept de pauvreté.

D'après l'approche « absolutiste », une personne est pauvre (pauvreté absolue) si, et seulement si, son niveau de revenu est inférieur à un seuil de pauvreté déterminé.

Ce seuil est souvent défini comme le niveau de revenu en deçà duquel il n'est pas possible de se procurer une quantité de nourriture donnée et d'accéder à un certain nombre de biens et de services sociaux minimums.

Autrement dit, la pauvreté absolue renvoie à un seuil de pauvreté exprimé en valeur absolue correspondant à la possibilité de satisfaire des besoins minimums.

L'approche « absolutiste », bien qu'elle ait de nombreux adeptes, ne va pas sans problèmes conceptuels. Mais sa base économique et physiologique étroite, son objectivité apparente et sa facilité de calcul en font l'approche la plus fréquemment utilisée.

L'approche « relativiste » définit la pauvreté (pauvreté relative) comme le fait d'être privé des moyens matériels permettant de satisfaire un minimum acceptable de besoins, notamment alimentaires. Ce concept de privation, ou de dénuement, va bien au-delà d'une insuffisance de revenu individuel: il comprend également le besoin de prestations élémentaires de santé et d'une éducation de base, ainsi que de services essentiels qui doivent être fournis par la communauté afin d'empêcher les individus de sombrer dans la pauvreté. Ici, les besoins sont définis non en fonction de la seule subsistance, mais aussi de la vie complète des gens, en tant que membres d'une communauté sociale.

L'approche « relativiste » est donc socio culturelle plutôt qu'étroitement physiologique. Puisqu'elle va au-delà des produits ainsi que des caractéristiques et des pratiques de la consommation, elle demande davantage de données.

Le PNUD définit la pauvreté dans la perspective du développement humain: « la pauvreté est la négation des opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain ».

L'idée fondamentale qui se dégage de cette définition est que la pauvreté implique aussi l'absence d'opportunités qui permettraient de bénéficier d'une existence tolérable. Parmi les opportunités et perspectives fondamentales dont il est question dans la définition (en termes de négation), on peut citer, entre autres, la chance de vivre une vie longue, saine, constructive, le fait de jouir d'un niveau de vie décent, la liberté, la dignité, le respect de soi et d'autrui.

## 2. Définitions selon les Perceptions de la pauvreté au Mali

Au Mali, l'étude sur l'analyse qualitative de la pauvreté publiée en mai 1997 (Équipe de consultants nationaux/PNUD) a permis de cerner les perceptions et les opinions de la population sur le phénomène de la pauvreté.

Les populations perçoivent la pauvreté comme non seulement la non-satisfaction des besoins jugés essentiels pour vivre décemment (au mentation, santé, habillement, logement), mais aussi l'absence d'intégration sociale (manque de soutien) et les conditions économiques défavorables (manque d'équipement et manque d'emploi). La population perçoit donc la pauvreté sous l'angle du manque dans sept domaines classés par ordre décroissant comme indiqué dans le tableau suivant :

PERCEPTIONS	ENSEMBLE (%)	Féminin (%)	Masculin (%)
1- Manque de nourriture	61	59,2	62,2
2- Mauvaise santé	26,3	21,6	29,2
3- Manque d'habillement	21,3	20,8	21,6
4- Manque de soutien	16,6	24,9	11,5
5- Manque de logement	16,2	17,1	14,0
6- Manque d'équipement	9,8	0,6	12,0
7- Manque d'emploi	7,2	6,5	7,6

Le manque de nourriture peut se manifester par l'incapacité de manger journalièrement plus d'un repas ou en se nourrissant d'aliments peu calorifiques.

Tout comme le manque de nourriture, on observe que les hommes définissent la pauvreté par la mauvaise santé plus que les femmes.

Cependant, le manque de soutien et de solidarité est plus évoqué par les femmes que par les hommes pour définir la pauvreté. Les handicaps causés aux femmes par les contraintes liées aux maternités et aux tâches domestiques pressantes et pénibles pourraient largement expliquer qu'elles ont beaucoup plus besoin de soutien que les hommes. De même, l'absence ou les mauvaises conditions de logement semblent peser beaucoup plus sur les femmes que sur les hommes au Mali.

## 3. Les catégories de pauvres selon les populations au Mali

Plusieurs catégories de pauvres non hiérarchisées ont été définies par les populations comme suit :

- 1- les démunis, sont ceux qui connaissent une insuffisance chronique et structurelle de ressources pour leur consommations alimentaire régulière, qui ne possèdent pas les moyens matériels (terres productives, équipements) de créer des ressources et qui ont le plus souvent une densité de consommateurs élevée. Cette catégorie est considérée comme pauvre par 53,3% des hommes et par 54,7% des femmes.

- 2- les indigents cités par 52,6% des répondants comme une catégorie de pauvres, désignent essentiellement des personnes sans ressources, affaiblies par l'âge et qui donc beaucoup perdu de leur capacité physique à se procurer convenablement des biens de subsistance.
- 3- les malades et les handicapés sont deux catégories de pauvres vivant chroniquement une situation d'handicap qui les empêche d'exercer toute activité d'autosubsistance ; ils sont respectivement reconnus comme tels par 52,6% et 38,3% des personnes interrogées.
- 4- les sans soutien sont indiqués par 42% des interviewés comme des pauvres à cause de leur isolement social. Non seulement les personnes de cette catégorie sont déficitaires en ressources de subsistance, mais aussi, elles n'ont aucun recours, ni familial, ni public.
- 6- les sans emploi considérés comme pauvres à 36,9% sont incapables d'assurer leur subsistance parce qu'ils n'exercent aucune activité productive.

### 3. *Les causes de la pauvreté*

Selon les populations, plusieurs causes sont à l'origine de la pauvreté ; les fréquences de citation de certaines causes sont les suivantes :

Les calamités naturelles sont citées par 43,7% des enquêtés comme cause de la pauvreté, étant donné que depuis 1972, le Mali a connu de graves sécheresses qui ont été renforcées par la diminution continue de la pluviométrie, ce qui a eu pour conséquence une détérioration assez importante des revenus agricoles et pastoraux. Les calamités naturelles comportent également les déprédations et les parasites des productions vivrières.

La mauvaise santé fréquemment citée comme premier ennemi de l'homme au Mali est reconnue à 41,6% comme cause de pauvreté en ce sens qu'elle empêche les hommes et les femmes d'exercer toute activité productive créatrice de revenus.

Le chômage est plutôt cité en ville (43,2%) qu'en campagne (20%) même s'il est considéré par 31,3% des enquêtés comme cause de pauvreté selon les données de l'étude précitée.

Les désolidarités qui peuvent être résumées par la dégradation des systèmes traditionnels d'entraide et d'assistance mutuelle entre les parents et / ou les communautés locales sont indiquées par 21,0% des enquêtés comme source de pauvreté.

L'insuffisance de revenus étant une conséquence des aléas climatiques, des maladies incapacitantes et aussi dans une large mesure des systèmes de commercialisation et de fixation des prix, est rapportée par 18,9% de l'échantillon comme cause de pauvreté.

La mauvaise gestion reconnue comme le gaspillage ou la mauvaise utilisation des ressources naturelles ou financières disponibles, est citée à 16,0% comme source de pauvreté.

Le sous-équipement est apparu comme une plus grande préoccupation du monde rural avec 17,3% par rapport au milieu urbain avec seulement 6,3% de citations comme cause de pauvreté. Il se réfère essentiellement à l'insuffisance du matériel et des intrants agricoles.

D'autres causes citées lors d'entretiens de groupes sont :

L'enclavement, soit à cause des grandes distances ou surtout du mauvais état des routes là où elles existent, est un goulot d'étranglement important des échanges et par conséquent de la production.

L'analphabétisme qui est source de pertes substantielles de revenus liées au manque de savoir-faire élémentaire indispensable à la conduite des activités génératrices de revenus et au maintien des conditions hygiéniques, sanitaires et de sécurité du travail productif, est retenu comme une cause de pauvreté.

La dévaluation advenue en 1994 a révélé l'importance des relations monétaires et donc d'échange entre le Mali et les pays développés. Elle a été ressentie comme une diminution de moitié des revenus et donc comme source d'aggravation de la pauvreté.

#### 4. *Les conséquences de la pauvreté*

Les conséquences de la pauvreté sont différentes selon qu'on se situe en milieu rural ou en milieu urbain.

##### a) - Dans les zones urbaines :

La délinquance juvénile et la criminalité sont des délits qui peuvent se développer au niveau des sans emploi. Cependant il est à noter que tous les criminels et délinquants urbains ne sont pas nécessairement des pauvres.

Les difficultés dues à l'insuffisance des revenus pour subvenir aux besoins essentiels de la famille et l'incapacité d'honorer convenablement les obligations sociales peuvent provoquer des mésententes entre les conjoints et les parents.

Le recul de l'âge du mariage et l'augmentation du taux de divorce ont été également évoqués par certains groupes comme des conséquences de la pauvreté croissante.

La prolifération des quartiers spontanés à cause des coûts de plus en plus élevés des produits de consommation alimentaire, du logement et le recours accru à la pharmacopée traditionnelle sont considérés comme conséquences de la pauvreté.

##### b) - Dans les zones rurales :

La détérioration des liens de consanguinité et de vie communautaire est attribuée à la pauvreté.

Le déboisement intensif pour répondre à la demande croissante de charbon et de bois de chauffe de la population, est devenu une source importante de revenu pour les agriculteurs pauvres.

## 5. La lutte contre la pauvreté au Mali

### 5.1. La lutte contre la pauvreté selon les populations

Les populations ont proposé des stratégies de lutte contre la pauvreté avec des fréquences différentes :

La création d'emplois ressort avec 43,1% de fréquence de proposition pour lutter contre la pauvreté. La tendance actuelle à la suppression des emplois au niveau de l'Etat qui se désengage de plus en plus de tous les secteurs de la production, pourrait être remplacée par la promotion de l'auto-emploi et par une politique d'investissements basés sur des travaux à haute intensité de main-d'œuvre.

La création de structures de crédit est faiblement apparue comme un moyen de lutte contre la pauvreté avec 13,3%. Cela peut être en partie dû au fait que le crédit est considéré par un grand nombre de personnes comme un moyen d'asservissement et donc de perte de dignité en cas de difficultés de remboursement.

La création ou l'organisation d'associations sont ressenties avec une fréquence de 8,3% comme une stratégie de mise en commun des efforts en vue de renforcer les solidarités face aux adversités économiques.

La dotation en matériel essentiellement agricole est également citée à 7,2% comme moyen de réduction de la pauvreté.

Plusieurs interventions déjà en cours qui concourent à la lutte contre la pauvreté et qui sont assez bien appréciées par les populations couvrent les domaines de la santé, de l'éducation (scolarisation et alphabétisation), de la gestion des ressources naturelles (aménagement de terroir, exploitation durable des ressources agricoles et pastorales), de l'aide financière (micro-crédit) et de la communication (construction de routes), etc. Ce sont des actions de développement et/ou d'aide d'urgence entreprises par l'Etat, les Partenaires Techniques multi et bilatéraux et les ONG dans les différents domaines sectoriels d'intervention.

Pour une meilleure efficacité dans la lutte contre la pauvreté, une Stratégie Nationale a été élaborée.

### 5.2. La Stratégie Nationale de lutte Contre la Pauvreté

Le Mali, pour la toute première fois, vient de se doter d'une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté (SNLP) en février 1998. Elle a été élaborée selon une approche participative sous la supervision d'un comité technique tripartite composé de représentants du Gouvernement à travers ses services techniques, de la Société Civile et des Partenaires techniques et financiers, présidé par le Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration.

Des séminaires inter-régionaux ont assuré la participation des populations locales à l'élaboration de cette Stratégie bâtie autour de huit axes avec chacun des actions prioritaires pour la période quinquennale 1998 - 2002 (voir annexe).

## Conclusion

Le concept de pauvreté peut être défini par les perceptions et le vécu des populations selon leurs propres appréciations. Ces perceptions et appréciations peuvent être quantifiées soit par des enquêtes d'envergure nationale, soit par des méthodes de recherche participatives limitées à des zones ou milieux plus restreints. Ce concept peut également être défini à partir des indicateurs socio-économiques tels que les revenus, l'état de santé, les niveaux d'alimentation et de nutrition, d'éducation, de santé, d'accès à l'eau potable, de logement et des conditions de vie en général.

Les nouvelles actions à mener en vue de réduire la pauvreté s'inscrivent dans les mêmes orientations que celles déjà en cours. Ces nouvelles actions doivent donc être orientées vers des groupes sociaux bien ciblés, vers ceux qui en ont le plus besoin, le bon ciblage des pauvres apparaît de ce fait comme la première clé pour la réussite de la lutte contre la pauvreté.

Mais, à commencer par l'identification des premiers destinataires de ces interventions, jusqu'à la conception, à l'exécution et au suivi-évaluation des actions à entreprendre, la participation effective des pauvres est la condition sine qua non de la réduction durable de la pauvreté.

Bamako, 5 octobre 1998

Mahamadou TANGARA

## ANNEXE

### AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU MALI

**Axe stratégique 1 :** Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres.

#### *Actions Prioritaires*

1. Assainir les finances publiques et réaffecter une plus grande part du budget national en faveur des services sociaux essentiels pour les pauvres, en particulier pour les femmes ;
2. Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat et renforcer le dynamisme du secteur privé ;
3. Promouvoir et renforcer les formes locales de solidarités collectives inspirées de la culture malienne en faveur des plus démunis ;
4. Soutenir le développement des communautés à la base en favorisant l'implication des pauvres dans le processus de décision dans le cadre d'un Etat de droit ;
5. Offrir les opportunités aux pauvres, en particulier les femmes et les enfants, afin de leur permettre d'avoir accès à la justice.

**Axe stratégique 2 :** Promouvoir les activités génératrices de revenus surtout l'auto-emploi à l'intention des pauvres.

#### *Actions prioritaires*

1. Mettre en place des programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre similaires à l'AFETPE en priorisant les régions les plus défavorisées ;
2. Elaborer un programme de soutien à l'investissement du secteur privé dans les sphères économiques des pauvres, en particulier le secteur agro-alimentaire (transformation, conservation, mise sur le marché et exportation) ;
3. Soutenir le développement du petit élevage et des cultures de contre-saison en faveur des pauvres ;
4. Réduire l'enclavement des zones défavorisées par des travaux à haute intensité de main-d'œuvre ;
5. Améliorer la qualité de la formation technique et professionnelle des jeunes et des femmes en milieu défavorisé ;
6. Impliquer les structures de conciliation du marché du travail dans la lutte contre la pauvreté.

**Axe stratégique 3 :** Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production.

#### *Actions prioritaires*

1. Favoriser l'implantation et le développement de la micro-finance adaptée sur l'ensemble du territoire en accordant la priorité aux zones défavorisées ;
2. Assurer la formation des responsables des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et sensibiliser les membres des SFD à une meilleure utilisation des services financiers ;
3. Mettre en place un cadre de gestion transparent des terres et assurer plus d'équité dans l'accès à la terre ;
4. Favoriser un meilleur accès des pauvres aux intrants et aux autres facteurs de production dans les régions défavorisées.

**Axe stratégique 4 :** Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agro-alimentaires dans lesquelles sont concentrés les pauvres.

#### *Actions prioritaires*

1. Améliorer la production, la gestion des stocks et la mise sur le marché des produits agricoles dans une perspective de sécurité alimentaire des ménages pauvres ;
2. Soutenir l'organisation des producteurs pauvres au sein des filières agro-alimentaires ;
3. Encourager la transformation et la conservation des produits agro-alimentaires dans les zones à forte concentration de pauvres ;
4. Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles par les pauvres.

**Axe stratégique 5 : Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation de base et à la formation.**

*Actions prioritaires*

1. Construire des écoles fondamentales dans un rayon de 5 km maximum entre les villages dans les zones défavorisées;
2. Construire des centres de formation de base et de formation professionnelle et diversifier les programmes de formation professionnelle à l'intention des enfants des zones défavorisées;
3. Former des enseignants de qualité et améliorer leurs conditions de travail, les méthodes pédagogiques et les programmes d'enseignement ;
4. Développer des cantines scolaires dans les zones défavorisées ;
5. Soutenir la participation des populations défavorisées dans la gestion de l'éducation de base ;
6. Assister les écoles coraniques et les medersas dans la formation des élèves.

**Axe stratégique 6 : Promouvoir l'accès des pauvres à la santé, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement.**

*Actions prioritaires*

1. Appuyer l'application de la politique de médicaments essentiels et favoriser la disponibilité de ces médicaments dans les zones défavorisées ;
2. Construire des centres de santé communautaires (CSCOM) dans les zones à forte concentration de pauvres, assurer leur équipement, conformément à la carte sanitaire et adopter des stratégies alternatives (équipes mobiles, etc.) là où les CSCOM ne sont pas viables ;
3. Améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants pauvres ;
4. Combattre les grandes endémies et les maladies invalidantes affectant les pauvres par l'intégration des programmes existants ;
5. Promouvoir la participation des pauvres et celle des femmes dans la gestion des centres de santé communautaires ;
6. Appuyer l'organisation des traditionnelles et renforcer une collaboration efficace entre médecines moderne et traditionnelle ;
7. Améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'eau potable dans les zones pauvres et promouvoir l'assainissement du milieu dans lequel vivent les populations défavorisées.

**Axe stratégique 7 : Améliorer les conditions d'habitat des pauvres.**

*Actions prioritaires*

1. Promouvoir les techniques de construction en matériaux locaux durables dans les milieux défavorisés ;
2. Inciter le secteur privé à construire des logements à faibles coûts accessibles aux pauvres ;
3. Appuyer le développement de coopératives d'habitat en faveur des pauvres ;
4. Soutenir les efforts d'assainissement en milieu urbain et périurbain défavorisé.

**Axe stratégique 8 : Assurer une coordination efficace de la stratégie de lutte contre la pauvreté.**

*Actions prioritaires*

1. Renforcer les capacités des structures nationales et locales, y compris celles de l'Observatoire du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté, en matière de collecte, de traitement et d'analyse des informations sur les conditions de vie des ménages pauvres et en matière de suivi/évaluation des actions de lutte contre la pauvreté ;
2. Coordonner et orienter les initiatives des intervenants en matière de lutte contre la pauvreté aux niveaux national et régional et renforcer les structures nationales chargées de la coordination et de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNLP ;
3. Sensibiliser l'opinion publique sur la situation de la pauvreté dans le pays et informer les intervenants sur les modalités et résultats des programmes de réduction de la pauvreté ;
4. Coordonner les interventions des ONG et des associations en matière de lutte contre la pauvreté en tenant compte des programmes et projets en cours ;
5. Renforcer la capacité des Communes dans la coordination des intervenants locaux dans la lutte contre la pauvreté.